

# NIHILISME POLITIQUE, DROITS DE L'HOMME ET POUVOIR : UNE LECTURE CRITIQUE DE L'AFRIQUE A PARTIR DE GUY HAARSCHER

**Konan Chekinaël KONAN**

*Université Alassane Ouattara de Bouaké*

*kkonan686@gmail.com*

## Résumé

*Cet article propose une analyse critique du concept de nihilisme politique tel que développé par Guy Haarscher afin d'éclairer les usages contemporains du discours des droits de l'homme dans le contexte africain. Alors que ces droits sont largement présentés comme des normes universelles à vocation émancipatrice, leur mobilisation dans les relations politiques et géopolitiques révèle des logiques de pouvoir, de sélectivité et d'instrumentalisation qui interrogent leur portée éthique et leur effectivité réelle. Le nihilisme politique, entendu comme la dissociation entre la permanence formelle des normes et l'affaiblissement des valeurs qu'elles prétendent incarner, constitue un outil conceptuel pertinent pour analyser cette tension. L'étude soutient que le contexte africain offre un observatoire privilégié de cette dynamique. Les dispositifs humanitaires, les interventions diplomatiques et les mécanismes de gouvernance liés aux droits de l'homme s'inscrivent souvent dans des rapports de force historiques et contemporains marqués par des asymétries politiques et économiques. Cette situation contribue à fragiliser la crédibilité universaliste du discours humanitaire en révélant un décalage entre principes proclamés et pratiques effectives. À partir d'une lecture critique inspirée de Guy Haarscher, l'article montre que l'instrumentalisation des droits de l'homme ne relève pas uniquement d'abus ponctuels, mais traduit une crise plus profonde de la normativité politique dans un contexte de rapports de pouvoir globalisés. L'objectif est ainsi de dépasser une approche strictement juridique ou institutionnelle des droits de l'homme pour les inscrire dans une réflexion philosophique sur le pouvoir, la légitimité et les conditions de leur effectivité. En ce sens, l'analyse proposée invite à repenser la portée émancipatrice des droits de l'homme à partir des réalités africaines, non comme simple terrain d'application, mais comme espace critique révélateur des contradictions du discours humanitaire contemporain.*

**Mots-clés :** *Nihilisme politique-Universalisme-Droits de l'homme-Pouvoir-Critique normative.*

## Abstract

*This article proposes a critical analysis of the concept of political nihilism as developed by Guy Haarscher in order to shed light on contemporary uses of human rights discourse within the African context. While these rights are widely presented as universal norms with emancipatory*

*aims, their mobilization in political and geopolitical relations reveals logics of power, selectivity, and instrumentalization that call into question their ethical scope and real effectiveness. Political nihilism—understood as the dissociation between the formal persistence of norms and the weakening of the values they claim to embody—constitutes a relevant conceptual tool for analyzing this tension. The study argues that the African context offers a privileged vantage point from which to observe this dynamic. Humanitarian frameworks, diplomatic interventions, and governance mechanisms linked to human rights are often embedded in historical and contemporary power relations marked by political and economic asymmetries. This situation contributes to weakening the universalist credibility of humanitarian discourse by exposing a gap between proclaimed principles and actual practices. Drawing on a critical reading inspired by Haarscher, the article demonstrates that the instrumentalization of human rights is not merely the result of isolated abuses but reflects a deeper crisis of political normativity within a globalized structure of power relations. The objective is therefore to move beyond a strictly legal or institutional understanding of human rights by situating them within a philosophical reflection on power, legitimacy, and the conditions of their effectiveness. In this sense, the proposed analysis invites a reconsideration of the emancipatory scope of human rights from African realities—not as a mere field of application, but as a critical space revealing the contradictions of contemporary humanitarian discourse.*

**Keywords :** Political nihilism-Universalism-Human rights-Power-Normative critique.

## **Introduction**

Les droits de l'homme constituent un « facteur essentiel dans l'évaluation des politiques de gouvernance et dans la formation des idéologies politiques » (Konan, 2025 : 901) en Afrique. L'intérêt suscité par l'adhésion des États africains à cet idéal se manifeste notamment par la mise en place d'un système africain de protection des droits de l'homme, incarné par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qualifiée de « dernier né » de ce dispositif (Biayi, 2021 : 125-150). La création de cette institution, qui vise à traduire sur le continent africain les recommandations de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), témoigne de l'engagement de l'Afrique dans la promotion et la défense de ce qui fut présenté comme l'une des avancées normatives majeures du XX<sup>e</sup> siècle. Autrement dit, le processus d'internationalisation des droits de l'homme ne s'est pas construit en marge de l'Afrique (Abdourahimoune, 2023 : 3). Cependant, si la reconnaissance normative des droits de l'homme apparaît comme une évidence

dans de nombreux États africains, leur mise en pratique révèle des tensions significatives. Les révisions constitutionnelles destinées à contourner la limitation des mandats (Carcassonne, 2019 : 65), les modifications juridiques taillées sur mesure pour des intérêts particuliers, l'usage stratégique du droit comme instrument de conservation du pouvoir (Hochmann, 2019 : 30), ou encore l'adoption de décrets restreignant le pluralisme politique dans certains contextes régionaux (Rafsandjani, 2022 : 19), illustrent un décalage manifeste entre l'idéal proclamé et les pratiques politiques effectives. Ces éléments empiriques, loin de relever de simples dysfonctionnements institutionnels, traduisent une tension structurelle entre normativité juridique et rationalité stratégique du pouvoir, (abdourahimoune, 2023 : 6). L'analyse critique de ces données normatives et institutionnelles invite ainsi à dépasser une approche strictement positiviste du droit pour interroger les conditions politiques de production, d'interprétation et d'usage des normes juridiques. Cette instrumentalisation du droit et du pouvoir politique correspond, dans la perspective critique de Guy Haarscher, à une forme de nihilisme politique (Haarscher, 2007 : 52). Bien que le philosophe belge n'emploie pas explicitement cette expression, sa lecture critique de l'usage stratégique et sélectif des droits de l'homme, notamment à l'échelle internationale, permet d'en reconstruire le sens philosophique. Le nihilisme politique peut alors être compris comme une situation dans laquelle la référence aux droits universels demeure formellement affirmée, mais se trouve substantiellement vidée de sa portée éthique, la normativité étant subordonnée aux logiques de conservation et de légitimation du pouvoir. Ainsi se dessine une tension fondamentale entre la prétention universaliste des droits de l'homme et leur instrumentalisation dans les rapports de pouvoir contemporains. Cette tension ne renvoie pas seulement à un écart entre idéal et réalité, mais à une contradiction interne entre fonction critique des droits et leur usage stratégique. Elle invite à interroger la portée heuristique du concept de nihilisme politique pour comprendre les contradictions entre normativité juridique et pratiques politiques

en Afrique. D'où la question centrale suivante : comment le concept de nihilisme politique, tel qu'il peut être reconstruit à partir de la pensée de Guy Haarscher, permet-il d'éclairer les tensions entre l'universalité proclamée des droits de l'homme et leur instrumentalisation dans les rapports de pouvoir en Afrique contemporaine ? À partir de cette problématique, l'hypothèse directrice de cette étude est que le concept de nihilisme politique constitue une grille d'analyse pertinente pour comprendre l'écart entre la prétention universaliste des droits de l'homme et leur usage stratégique dans les pratiques politiques africaines. L'objectif de cette recherche est donc d'analyser, à partir de ce cadre conceptuel, les tensions entre normativité juridique et pouvoir politique. Il s'agira plus précisément de clarifier le sens philosophique du nihilisme politique chez Guy Haarscher ; d'examiner, à partir d'une analyse critique des données constitutionnelles et institutionnelles, les formes d'instrumentalisation des droits de l'homme dans les configurations politiques africaines ; et de mettre en relation crise de légitimité et normativité juridique afin de contribuer à une réflexion critique sur l'éthique des droits de l'homme. Dans cette perspective, l'étude adopte une approche analytique et critique reposant sur une triple démarche méthodologique : l'analyse conceptuelle des textes de Guy Haarscher ; une lecture critique de la littérature philosophique et juridique relative aux droits de l'homme ; et une interprétation contextualisée des pratiques politiques africaines. L'analyse se déploiera en trois moments : d'abord l'examen des fondements philosophiques du nihilisme politique dans la pensée de Guy Haarscher ; ensuite la confrontation de l'universalité des droits de l'homme aux logiques d'instrumentalisation politique ; enfin la proposition d'une relecture critique orientée vers une rééthicalisation de la normativité politique en Afrique contemporaine.

## 1. Fondements conceptuels du nihilisme politique et des droits de l'homme chez Guy Haarscher

Cette section montre que, pour Guy Haarscher, les droits de l'homme constituent moins de simples normes juridiques qu'une structure éthique de légitimation du politique, issue de l'humanisme et de l'idéal d'universalité. Cette perspective éclaire leur portée normative comme principes orientant et encadrant l'exercice du pouvoir. Elle permet ainsi de comprendre le nihilisme politique comme une rupture entre la légalité formelle et sa finalité éthique, révélatrice d'une crise du sens normatif du droit.

### *1.1. Le nihilisme politique dans la pensée de Guy Haarscher*

La notion de nihilisme politique n'apparaît pas explicitement comme un concept stabilisé dans le vocabulaire analytique de Guy Haarscher. Elle peut toutefois être reconstruite à partir de sa critique de l'idéologisation des droits de l'homme et de leur banalisation progressive dans les sociétés contemporaines (Konan, 2024 : 15). Chez le philosophe belge, cette critique prend appui sur une généalogie philosophique des droits fondamentaux. Ceux-ci, rappelle-t-il, « ont émergé, au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la lutte menée par les Lumières contre l'absolutisme ou l'arbitraire du pouvoir » (Haarscher, 2015 : 33). Leur apparition historique s'inscrit ainsi dans le triomphe du rationalisme moderne, moment décisif de la pensée occidentale où la raison devient le principe critique d'évaluation de la légitimité politique. Dans l'esprit des Lumières, que Kant définit comme « la sortie de l'homme de sa minorité dont il est lui-même responsable » (1784 : 2), l'individu est appelé à se saisir de sa propre raison afin de juger l'autorité politique. Les révolutions américaine (1776) et française (1789), ainsi que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, traduisent institutionnellement cette mutation intellectuelle portée par Locke, Montesquieu, Voltaire, Rousseau ou Kant. Tous affirment que l'organisation politique doit être guidée par la raison et que chaque

individu possède des droits indépendants de la volonté du souverain. La figure du sujet soumis cède alors la place à celle du citoyen titulaire de droits universels. Dans cette perspective, l'arbitraire est dénoncé comme un pouvoir imprévisible, dépendant « du bon plaisir du Prince » (Haarscher, 2015 : 53), incompatible avec une légitimité rationnelle.

C'est dans cette architecture normative que se laissent entrevoir les prémisses de ce que l'on peut appeler, chez Haarscher, le nihilisme politique. La politique y est redéfinie comme exercice d'un pouvoir soumis à la justification rationnelle et limité par la reconnaissance de droits fondamentaux. Ceux-ci constituent une normativité minimale sans laquelle l'ordre politique bascule dans l'arbitraire (Haarscher, 2015 : 52). Le nihilisme politique ne désigne donc pas l'absence de discours moral, mais la dissolution de la portée universelle des normes censées encadrer le pouvoir. Il se manifeste lorsque l'autorité politique se soustrait aux exigences normatives en invoquant des arguments culturels, identitaires ou stratégiques, subordonnant les droits de l'homme à des logiques de puissance. Dans une telle configuration, les droits cessent d'être des principes structurants de la légitimité pour devenir des instruments contingents du pouvoir.

Le nihilisme politique apparaît ainsi comme le moment où plus aucune limite universellement reconnue ne contraint légitimement l'exercice de l'autorité : la légalité subsiste, mais son ancrage éthique s'érode. Les droits de l'homme, vidés de leur fonction critique, ne guident plus le pouvoir ; ils en deviennent l'outil. Cette inversion marque précisément la crise normative que la pensée de Haarscher permet de diagnostiquer. Les droits de l'homme existent, certes, mais leur validité relève aujourd'hui d'un véritable dilemme au plan politique et géopolitique. La pratique politique et géopolitique contemporaine ne semble pas favoriser le progrès linéaire et prévisible des droits de l'homme. Costas Douzinas (2000 : 380), dans *The End of Human Rights*, en propose une lecture critique radicale en annonçant symboliquement une « fin des droits de l'homme ». Il ne s'agit pas d'une disparition

formelle de ces droits, mais de l'épuisement de leur promesse émancipatrice. Mais le processus d'internationalisation censé universaliser la protection de la dignité humaine se heurte aux logiques de puissance, aux intérêts géopolitiques et à la sélectivité des applications normatives, (Haarscher, 2007 : 45). L'utopie universaliste qui portait historiquement les droits de l'homme se trouve ainsi fragilisée par leur instrumentalisation stratégique. Plusieurs « facteurs portent à la mise en question des droits de l'homme dans le monde : progressions des régimes autoritaires, affaiblissement moral de l'occident, crise des institutions internationales, etc. », (Vilmer, 2015 : 19).

Dans ce contexte, les droits de l'homme apparaissent moins comme un horizon éthique commun que comme un langage politique disputé, mobilisé selon des rapports de force. Une telle situation nourrit l'idée d'un désenchantement normatif : la référence aux droits subsiste, mais leur capacité à orienter effectivement l'action politique vers la justice universelle s'en trouve affaiblie. Ainsi, Lorsque les droits cessent d'être principalement des principes de limitation et d'orientation éthique du pouvoir pour devenir des ressources stratégiques dans les rapports de force, leur statut normatif se trouve redéfini. Il devient alors nécessaire de dépasser le constat critique pour interroger les mécanismes par lesquels le pouvoir s'approprie, reconfigure et mobilise ces normes à des fins politiques. C'est dans cette perspective que s'impose l'analyse des liens entre droits de l'homme, pouvoir et instrumentalisation normative.

## ***1.2. Droits de l'homme, pouvoir et instrumentalisation normative***

Dans *Philosophie des droits de l'homme*, Guy Haarscher définit ces derniers comme « une certaine conception de la légitimation du pouvoir : une autorité aura des prétentions justifiées à être obéie si et seulement si elle respecte les droits de l'homme » (Haarscher, 2015 : 27). Les droits fondamentaux apparaissent ainsi non seulement comme des normes juridiques, mais comme une

structure éthique destinée à encadrer l'exercice du pouvoir politique. Dans cette perspective, ils constituent un référentiel central du discours politique contemporain, mobilisé par les formations partisans, qu'elles soient de gauche ou de droite. Dans une arène politique structurée par la recherche de légitimité et d'adhésion populaire, les droits de l'homme tendent dès lors à devenir un instrument privilégié de justification normative et de construction de la crédibilité politique. Une conception du pouvoir qui se détournerait de la protection de ce qui est reconnu comme essentiel à la dignité humaine peine à susciter l'adhésion durable des citoyens. Cette exigence s'inscrit dans une tradition philosophico-politique dont témoigne la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, selon laquelle « le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression ». Le paradoxe mis en évidence par Haarscher tient toutefois au fait que ces droits, conçus pour limiter l'arbitraire en soumettant le pouvoir à des exigences éthiques universalisables, peuvent simultanément être intégrés aux stratégies de légitimation politique (Haarscher, 2018 : 21).

La pratique politique contemporaine révèle ainsi une mutation de leur fonction normative : loin de constituer exclusivement une barrière contre l'abus d'autorité, les droits de l'homme deviennent un langage politique mobilisable dans les rapports de force internes et internationaux. Comme le souligne Tiberghien, la promotion stratégique de la thématique des droits de l'homme par les États-Unis dans le contexte de la guerre froide visait également à restaurer une crédibilité morale et à redéfinir les équilibres idéologiques face à l'URSS (Tiberghien, 2001 : 65). Les évolutions géopolitiques ultérieures ont contribué à mettre en lumière les tensions entre rhétorique normative et intérêts stratégiques, illustrant la possibilité d'un usage sélectif des principes universalistes.

Cette dynamique d'instrumentalisation normative se retrouve dans certaines configurations politiques africaines contemporaines.

Les crises de gouvernance, corruption, fragilité institutionnelle, insécurité et pauvreté persistante alimentent une remise en cause de la légitimité des régimes civils (ISS/PSC Report, 2023). Dans ce contexte, les droits de l'homme peuvent être invoqués tant pour dénoncer ces dérives que pour justifier des ruptures politiques majeures. Une lecture inspirée de Haarscher permet d'y voir l'expression d'une tension caractéristique du nihilisme politique : les normes demeurent formellement affirmées, mais leur capacité à structurer effectivement l'exercice du pouvoir s'affaiblit.

Si certaines ruptures politiques sont présentées comme des tentatives de restauration de la légitimité, elles exposent également les sociétés à une fragilisation durable des institutions démocratiques, lesquelles constituent pourtant le cadre principal de garantie des droits fondamentaux. L'instrumentalisation des droits de l'homme apparaît ainsi comme une dynamique ambivalente : elle atteste leur centralité symbolique dans la légitimation du pouvoir tout en révélant le risque de leur dissociation progressive d'avec leur finalité éthique et émancipatrice. Cette tension entre universalité proclamée et instrumentalisation pratique constitue précisément le terrain sur lequel se déploie ce que l'on peut qualifier, à la suite de Guy Haarscher, de nihilisme politique : une situation où les normes subsistent discursivement tandis que leur capacité à orienter effectivement l'action politique s'érode. Or cette dynamique ne relève pas d'une abstraction théorique ni d'un phénomène circonscrit aux seules démocraties occidentales. Elle trouve une expression particulièrement visible dans certains contextes politiques africains contemporains, où les droits de l'homme sont à la fois invoqués comme horizon de légitimation et soumis à des usages stratégiques liés aux rapports de pouvoir, aux crises institutionnelles et aux héritages historiques. L'Afrique apparaît ainsi non comme un simple espace d'application des théories critiques, mais comme un terrain révélateur des contradictions internes du discours contemporain sur les droits de l'homme.

## **2. L’Afrique comme terrain révélateur du nihilisme politique contemporain**

Cette partie vise à montrer que l’Afrique contemporaine constitue un espace particulièrement éclairant pour penser le nihilisme politique tel qu’il peut être reconstruit à partir de Guy Haarscher. Il ne s’agit pas de considérer le continent comme un simple terrain d’application des théories critiques occidentales, mais comme un laboratoire philosophique où se manifestent avec acuité les tensions entre normativité juridique, légitimité politique et pratiques de pouvoir.

### ***2.2.1. Usages sélectifs des droits de l’homme dans le contexte africain***

Dans de nombreux États africains, les droits de l’homme sont inscrits dans les constitutions, les engagements internationaux et les discours officiels, (Bah, 2010 : 6), traduisant une adhésion formelle au cadre normatif global. Toutefois, leur effectivité demeure souvent conditionnée par des impératifs politiques internes tels que la consolidation du pouvoir, la gestion des oppositions ou les priorités sécuritaires. Il en résulte une application différenciée des normes, où certains droits sont activement promus tandis que d’autres font l’objet de restrictions ou de réinterprétations selon les contextes.

La crise ivoirienne constitue, à cet égard, un terrain d’analyse révélateur des tensions entre normativité internationale et dynamiques politiques internes. Lors de la crise post-électorale de 2010-2011, l’intervention diplomatique et internationale fut largement justifiée par la nécessité de préserver l’ordre constitutionnel et les droits fondamentaux. Cette « crise est l’une des crises en Afrique qui a fortement mobilisé la communauté internationale », (Touali, 2015 : 2) En revanche, les réformes constitutionnelles ultérieures et les controverses relatives aux candidatures présidentielles ont suscité des débats internes et externes sur l’interprétation du cadre juridique, la légitimité

politique et l'indépendance des institutions. À l'inverse du cas ivoirien, la suppression ou la dissolution des partis politiques observée dans certains États du Sahel membres de l'AES peut être lue comme une manifestation particulièrement révélatrice du nihilisme politique dans le contexte africain contemporain. Interpréter ces décisions comme la preuve que la démocratie n'aurait jamais existé en Afrique serait philosophiquement réducteur comme l'indique Achille Mbembe (2026 : 1). Il s'agit plutôt d'y voir l'expression d'une tension structurelle entre l'idéal démocratique comme principe normatif et sa traduction institutionnelle toujours précaire.

Du point de vue philosophique, les partis politiques ne constituent pas seulement des instruments de compétition pour le pouvoir ; ils incarnent une médiation essentielle entre la pluralité sociale et l'unité politique. Leur dissolution fragilise cette médiation et met en question la reconnaissance institutionnelle du dissensus, pourtant constitutive de la démocratie moderne. Dans cette perspective, le nihilisme politique ne se définit pas par la disparition explicite des normes, mais par leur suspension au profit d'une rationalité de conservation du pouvoir qui tend à absolutiser l'urgence sécuritaire ou la stabilité étatique, (Haarscher, 2018 : p.78). Ainsi, la mise entre parenthèses du pluralisme révèle une dissociation entre la légalité des décisions étatiques et la légitimité éthique qui fonde l'autorité politique. Les droits de l'homme cessent alors d'opérer comme principe limitatif du pouvoir pour devenir des références contingentes, mobilisées ou neutralisées selon les nécessités du moment.

### ***2.2.2. Droits de l'homme, pouvoir global et fragilisation des souverainetés africaines***

Dans la perspective de Guy Haarscher, les droits de l'homme ne constituent pas d'abord un simple corpus juridique international, mais une théorie normative de la légitimation du pouvoir. Dans son acception philosophique, une autorité politique n'est légitime que dans la mesure où elle reconnaît et garantit ces

droits, lesquels opèrent comme une limite éthique universalisable face à l'arbitraire, (2015 : 54). Cette conception des droits de l'homme s'inscrit dans le projet de rationalisation politique entreprise par les lumières où l'universalité de la norme vise la protection de la dignité humaine. À partir de cet axiome, les droits de l'homme ou leur défense transcendent les particularismes culturels et des rapports de forces. Toutefois, l'Afrique semble être en déphasage avec cette perspective normative des droits fondamentaux. Bien que la majorité des États membres d'Organisation de l'unité africaine aient ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, consacrant ainsi leur adhésion formelle à un cadre normatif continental, (Pretoria University Law Press, 2021 : 9), la mise en œuvre effective de ces principes demeure profondément ambivalente. Dans certains contextes africains, cette normativité est perçue non comme une auto-institution éthique du politique, mais comme la prolongation d'un universalisme conçu à partir de référents extérieurs. Cette perception nourrit l'idée que le langage des droits de l'homme peut fonctionner, dans certaines configurations géopolitiques, comme un vecteur de régulation externe susceptible d'être interprété comme une forme de néocolonialisme normatif.

Cette lecture critique s'enracine notamment dans le constat d'un traitement différencié des violations des droits humains sur la scène internationale. Certaines situations donnent lieu à des réactions diplomatiques ou militaires vigoureuses, tandis que d'autres suscitent un silence relatif. Ce contraste alimente l'idée d'une application sélective de la norme universelle, où l'intervention ou la non-intervention semble dépendre de considérations stratégiques autant que de principes juridiques. Les crises ayant conduit à la chute de Muammar Gaddafi en Libye ou de Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire en 2011 sont fréquemment mobilisées, dans le débat africain, comme illustrations de cette asymétrie perçue : les droits de l'homme apparaissent alors moins comme un critère uniforme de justice que comme un registre discursif inscrit dans des rapports de puissance.

D'un point de vue philosophique, cette situation révèle une tension structurelle entre l'universalité normative des droits de l'homme et leur inscription concrète dans un ordre international hiérarchisé. Lorsque la norme est perçue comme appliquée de manière variable, sa fonction critique limiter tout pouvoir au nom d'une exigence rationnelle commune risque de s'évader. Les droits de l'homme cessent alors d'être reconnus comme principe partagé de légitimation pour devenir un instrument contesté de régulation politique.

Cependant, là où Guy Haarscher évoque un nihilisme politique qui entache la crédibilité des droits de l'homme, il s'agit de la distorsion perverse « du contenu du message humaniste lui-même » (Haarscher, 2007 : 32). La ratification de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples montre que les États africains adhèrent à l'idéal des droits de l'homme. Cependant, lorsque des intérêts politiques entrent en jeu et que ces droits fondamentaux sont interprétés à partir de spécificités culturelles (Bah, 2010 : 6), leur portée normative peut s'en trouver altérée. Les droits de l'homme ne constituent pas des instruments de régulation asymétrique des États africains, comme l'indiquait Eléazar Michel Nkoué (2021 : 69), mais bien plutôt « la base de la justice dans les sociétés ouvertes contemporaines : ce qui doit être attribué à tous les hommes, ou à tous les citoyens dans le cas des droits politiques » (Haarscher, 2007 : 28). Les discours visant à les vider de leur finalité substantielle, plus particulièrement en Afrique, méritent d'être revus. D'où la nécessité d'un dépassement de ce nihilisme politique qui les dénature et les banalise.

### **3. Dépasser le nihilisme politique : vers une réappropriation critique des droits de l'homme en Afrique**

Dans cette partie de notre travail, il s'agit de réfléchir sur les conditions d'un dépassement du nihilisme politique appliqués aux droits de l'homme. Cela suppose une reconnaissance de leur nature. Une dérive interprétative et pratique qui affaiblit leur portée

normative en les réduisant à des usages circonstanciels est à proscrire. Ainsi, dépasser le nihilisme politique revient à restaurer la dimension éthique et critique des droits de l'homme. Il s'agit de les réinscrire dans un projet de justice capable de résister aux logiques d'instrumentalisation, en favorisant une culture politique fondée sur la responsabilité, la vigilance citoyenne et l'exigence de cohérence normative. Une telle orientation ouvre la voie à une appropriation africaine des droits humains qui soit à la fois lucide, critique et fidèle à leur vocation humaniste.

### ***3.3.1. Restaurer la normativité des droits de l'homme dans un contexte de crise politique***

La restauration de la normativité des droits de l'homme consiste en une forme de préservation de leur autorité éthique en période de crise, précisément parce que ces moments critiques tendent à fragiliser les repères normatifs qui structurent l'action politique. Elle répond ainsi à une exigence fondamentale : les droits de l'homme demeurent les seuls instruments capables de garantir la dignité humaine en tant que valeur non négociable (Bah, 2007 : 21). Leur fonction ne se limite pas à un idéal abstrait ; elle engage les conditions mêmes d'un développement durable fondé sur la justice, la reconnaissance et la protection de la personne humaine. En ce sens, aucun autre cadre normatif ne peut se substituer à leur finalité sans risquer de relativiser les principes qui soutiennent l'équilibre social et politique.

La garantie normative de ces droits suppose dès lors une référence stable aux principes qu'ils véhiculent, indépendamment des pressions exercées par les particularismes locaux. Sans cette exigence, leur universalité se trouve exposée à des interprétations circonstancielles susceptibles d'en altérer la portée. C'est dans cette perspective que Guy Haarscher avertit que laisser chaque État interpréter ou expliquer les droits de l'homme selon ses propres catégories culturelles reviendrait à en dissoudre le sens normatif (Haarscher, 2007 : 71). Une telle fragmentation ouvrirait la voie à une relativisation politique qui affaiblirait leur capacité régulatrice.

Ainsi compris, les droits de l'homme transcendent les particularismes culturels sans pour autant nier les contextes historiques dans lesquels ils s'inscrivent. Leur vocation universelle ne saurait être confondue avec un projet de domination ou de néocolonialisme dirigé contre les États du Sud. Réduire ces droits à un instrument de pouvoir revient à alimenter un narratif qui facilite leur banalisation et leur instrumentalisation dans la réalité politique africaine. Dès lors, une réévaluation critique de ce discours s'impose afin de réaffirmer la dimension éthique et normative des droits de l'homme comme fondement d'un ordre politique orienté vers la dignité humaine.

### ***3.3.2. Droits de l'homme et dépassement du nihilisme dans les sociétés africaines***

Le nihilisme politique en Afrique se manifeste aujourd'hui à travers plusieurs phénomènes significatifs : la montée des gouvernances militaires et leur légitimation populaire, les modifications récurrentes de la loi fondamentale visant à accroître le nombre de mandats de dirigeants animés par le désir de se maintenir au pouvoir, ainsi que la corruption et l'impunité relatives aux crimes de guerre, de génocide et aux crimes contre l'humanité, souvent justifiées dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Dans la plupart des cas, la mise en œuvre de ces pratiques politiques compromet la perspective normative des droits de l'homme, à laquelle les Africains ont pourtant adhéré par la ratification de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de ses protocoles additionnels (pactes, conventions, Charte africaine des droits de l'homme et des peuples).

L'interpellation de ces États par les acteurs occidentaux est fréquemment perçue par certains auteurs africains comme la prolongation d'une logique néocoloniale. Les analyses de N. Augustin Bomba (2024 : p. 32) illustrent cette lecture critique :

Sur le plan politique, l'Africain est considéré comme un être minoritaire, incapable de décider de ses choix politiques. Ceux-ci se délocalisent selon un procédé

d'imposition externalisée en Occident. Les choix de dirigeants sont dictés de l'extérieur. Les coopérations bilatérales et multilatérales avec d'autres pays sont établies selon le bon vouloir des pays occidentaux. C'est en ce sens que la France avait voulu imposer le choix d'un dirigeant aux militaires qui ont fait le coup d'État au Mali en août 2020, d'après le président de la transition du Mali, le colonel Assimi Goïta, lors d'une cérémonie de présentation de vœux ; chose qu'il n'a pas du tout acceptée.

À l'analyse, interpréter systématiquement les injonctions occidentales adressées aux États africains en matière d'application des principes de l'État de droit comme une entreprise de domination apparaît réducteur. Certes, les Africains disposent du droit souverain de conduire leur politique nationale. Toutefois, ils ne sauraient ignorer qu'en adhérant aux cadres internationaux, ils se sont engagés à respecter certaines exigences normatives. Comme le rappelle Guy Haarscher (2007 : 46), cette adhésion implique, sur le plan éthique, un arrimage aux principes constitutifs d'un État de droit respectueux des droits de l'homme. Dans cette perspective, opposer les droits de l'homme aux spécificités culturelles relève d'une simplification abusive (Haarscher, 2007 : 70).

Les droits de l'homme ne sauraient en effet légitimer les gouvernances militaires, la corruption ou les manipulations constitutionnelles susceptibles de fragiliser l'alternance politique, laquelle demeure un gage de stabilité et de développement harmonieux des États. Ils constituent au contraire des limites assignées à l'exercice du pouvoir au nom du respect de l'individu et forment la base d'un système de « checks and balances » (« contrôles et équilibres »). Dès lors, invoquer la culture comme justification de pratiques attentatoires à la dignité humaine — torture, mutilation, exploitation ou mépris des individus — revient à en détourner le sens (Haarscher, 2007 : 72). Bien au contraire, la culture devrait conduire à reconnaître la primauté de la dignité

humaine, fondement du triomphe des droits de l'homme et de leur universalisation.

## **Conclusion**

L'analyse menée à partir de la pensée de Guy Haarscher a permis de montrer que le nihilisme politique ne renvoie pas à une disparition des droits de l'homme, mais à leur dissociation progressive d'avec leur finalité éthique. Lorsque la normativité subsiste formellement tandis que son contenu critique s'érode, les droits cessent de limiter le pouvoir pour devenir un instrument de légitimation stratégique. L'Afrique contemporaine apparaît comme un espace particulièrement révélateur de cette tension. Les dynamiques de révisions constitutionnelles, de gouvernances militaires (Baoude, 2025 : 1364), d'interventions internationales et de controverses sur la souveraineté illustrent les ambiguïtés d'un universalisme normatif inscrit dans des rapports de force asymétriques. Toutefois, ces contradictions ne justifient ni le relativisme culturel ni le rejet des droits fondamentaux. Au contraire, elles appellent à une rééthicalisation du politique. Dépasser le nihilisme politique implique de restaurer la fonction critique des droits de l'homme comme principe limitatif du pouvoir, tout en favorisant leur appropriation lucide et responsable dans les sociétés africaines. Ainsi, loin d'être un simple terrain d'application, l'Afrique constitue un espace critique à partir duquel peut être repensée la portée universelle des droits de l'homme dans un monde traversé par des logiques de puissance globalisées.

## Bibliographie

**BAH Henri**, 2007, « L'universalité des droits de l'homme à l'épreuve de l'hétérogénéité des cultures juridiques », *Éthiopiennes : revue socialiste de culture négro-africaine*, 1er semestre/2007, pp. 199-218.

**BAH Henri**, 2010, « Pour une compréhension de la diplomatie des droits de l'homme à partir de Nietzsche et de Bergson », *Implications philosophiques*, en ligne : <https://www.implications-philosophiques.org/la-diplomatie-des-droits-de-lhomme/>

**BAOUDE Natoingar**, 2025, « Pouvoir militaire et gouvernance démocratique en Afrique francophone : une tension philosophique », *Int. Journal Advanced Research*, 13(11), November-2025, pp. 1359-1371.

**BIAYI Mpunga Patient**, 2021, « L'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme par la Cour africaine des droits de l'homme et de peuples », *Revue Québécoise de droit international*, numéro 1/2021, p. 125-150.

**BOMBA Nacouma Augustin**, 2024, « Du surhomme nietzschéen comme remède à la paupérisation anthropologique de l'africain », *Revue de l'ACAREF*, numéro 2/2024, pp. 65-8).

**CARCASSONNE Guy, GUILLAUME Marc**, 2019, *La Constitution*, Paris, Éditions du Seuil

**DOUZINAS Costas**, 2000, *The End of Human Rights*, Oxford, Paperback

**HAARSCHER Guy**, 2007, *Les démocraties survivront-elles au terrorisme ?*, Bruxelles, Cortext.

**HAARSCHER Guy**, 2015, *Philosophie des Droits de l'homme*, Paris, Cerf

**HAARSCHER Guy**, 2018, *Dis, c'est quoi les droits de l'homme ?*,

**NKOUÉ Eléazar Michel**, 2021, « Les fondements de la conformité des États de l'Afrique subsaharienne au droit international des droits humains », *Revue québécoise de droit international*, numéro hors-série, juin 2021, pp. 67-86.

**PRETORIA University Law Press**, 2021, « Recueil de jurisprudence de la Cour africaine », volume 5, [En ligne] : <https://www.african-court.org/wpafc/categorie/>

**RAFSANDJANI Hassani Mohamed**, 2022, « Les révisions constitutionnelles en Afrique et la limitation des mandats présidentiels : Contribution à l'étude du pouvoir de révision », Thèse de Doctorat en Droit, Université de Toulon, 13 janvier 2022.

**TIBERGHIEIN Frédéric**, 2001, « La place de l'homme dans la société internationale », *Revue internationale et stratégique*, 2001/1 n° 41, pp. 63-91.

**VILMER Jean-Baptiste Jeangène**, 2015, « La fin des droits de l'homme », *Études*, 2015/3 mars, n° 4214, pp. 19-30.